

Article Ouest France du 11 juillet 2017

À la rentrée prochaine, les élèves des écoles publiques de la commune n'auront plus cours le mercredi matin. Un rétropédalage qui passe mal auprès de certains élus. La polémique : 4 jours au lieu de 4 et demi

Vendredi soir, lors du conseil municipal, le retour à la semaine de 4 jours pour toutes les écoles publiques de la commune a été entériné. Depuis un décret adopté en 2013 et appliqué sur tout le territoire national depuis 2014, les écoliers devaient se rendre en cours le mercredi matin. L'objectif : mieux répartir les enseignements et alléger le volume de travail journalier afin de minimiser la fatigue des enfants. Aujourd'hui, cette réforme est attaquée de toutes parts pour son inefficacité. Comme 61 autres communes vendéennes, la municipalité de Saint-Hilaire a donc décidé de retourner au mode de fonctionnement précédant la réforme. C'est-à-dire « **huit demi-journées de cours hebdomadaires dans la limite de six heures d'enseignements par jour** », détaille Frédéric Michon, adjoint au maire chargé des affaires sociales.

Fatigue et décrochages

« **Cette décision a été prise après l'organisation de conseils d'écoles extraordinaires. Le résultat a été unanime, car aucune main ne s'est levée contre ou ne s'est abstenue** », poursuit Frédéric Michon. La situation ne semble pourtant pas si simple, à en croire les élus d'opposition.

Évelyne Bouillon considère « **qu'une journée de six heures n'est pas la meilleure formule pour favoriser l'apprentissage** » et rappelle que « **c'est en France où les horaires journaliers sont les plus longs** ».

Chantal Greau, elle aussi conseillère municipale d'opposition, fustige l'argument selon lequel les enfants seraient moins fatigués après une semaine de 4 jours : « **Les journées d'écoles vont se rallonger et le réveil matinal du mercredi existera toujours pour ceux qui vont chez la nounou.** »

Silence assourdissant »

Le nombre de journées d'école ne fera jamais l'unanimité et provoquera toujours des discussions.

Le problème pour l'élus d'opposition, Bruno Paradis, c'est que la question du bien-être de l'enfant en est exclue : « **Je trouve ce silence assourdissant et je suis scandalisé. On n'a pas parlé une seule fois du bien-être de l'enfant dans cette affaire, rien, nulle part.** »

Le maire de Saint-Hilaire, Laurent Boudelier, acquiesce : « **C'est vrai qu'il n'y a pas eu grand monde dans les rues à ce sujet alors que c'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu.** »

L'édile est persuadé que dans quelques années, « **l'exception deviendra la règle** ».

Prendre le temps de la réflexion

L'opposition, par la voix de Jean-Pierre Costes, a demandé un délai de réflexion d'un an, « **comme dans la plupart des communes** ».

Chantal Greau demandait la mise en place d'un moratoire avec une conférence de spécialistes et une consultation des familles.

Une demande restée lettre morte : à la rentrée de septembre prochain, les enfants Hilairois n'auront plus cours le mercredi matin.